

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

Industries Chimiques du Fluor-ICF-

Siège social : 42, rue Ibn Charaf-1002 Tunis-

Suite à notre communiqué du **09/10/2006**, nous informons les actionnaires de la société "**INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR**" (**ICF**) que la Commission Européenne a décidé d'une amende de **1.700.000 € ≈ (3.077.000 DT)** dont les attendus seront communiqués par la **C.E.** aux **I.C.F.** dans les jours qui suivent.

L'analyse de ces attendus décidera de la suite à donner à cette décision.

Cette amende est largement couverte par les provisions constatées dans les états financiers de **l'exercice 2007** qui s'élèvent à **4.500.000 DT**.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*